



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Délibération PNMEPMO\_2016\_19

### Avis simple sur une demande d'autorisation de travaux de restauration de l'écoulement du Dien, en fond de baie de Somme.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 96/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme, en date du 02 novembre 2016, relative à une demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime déposée par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard pour des travaux de restauration de l'écoulement du Dien, en fond de baie de Somme,

Vu les interventions et débats en séance,

Considérant l'étude d'incidence Natura 2000 annexée à la demande d'AOT,

Considérant que cette demande est conforme au plan de gestion du Parc naturel marin,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

**Article unique :**

Le Parc naturel marin émet un avis simple favorable assorti des recommandations suivantes :

- des analyses devront être réalisées en amont des travaux et les résultats devront être portés à connaissance du Parc,
- un suivi bactériologique devra être mis en place au cours des premières semaines après les travaux,
- un suivi des communautés végétales ou espèces végétales devra être réalisé,
- le président du Syndicat Hydraulique du Marquenterre devra être informé des travaux qui vont être effectués.

Le 01 décembre 2016,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY

